



YPREMA

Rapport sur l'égalité hommes - femmes

Exercice 2025

Publication : 27/02/2026

Sommaire

- #1** Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes **Page 3**
- #2** Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes **Page 4**
- #3** Pourcentage de salariées revenues de congé maternité et ayant bénéficié d'une augmentation **Page 4**
- #4** Nombre de salariés femmes et hommes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations **Page 5**

#1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes*

Classification	OUVRIERS	EMPLOYES	ETAM	CADRES
Âge				
Moins de 30 ans	NC	2.6%	NC	NC
De 30 à 39 ans	9%	NC	2%	NC
De 40 à 49 ans	NC	NC	NC	28.4%
Plus de 50 ans	NC	NC	NC	NC
TOTAL	4.8%			

* Les données ne sont pas renseignées lorsque le groupe est constitué de moins de 3 femmes et de 3 hommes.

Conclusion : Le rapport des salaires hommes/femmes au sein d'YPREMA se positionne en faveur des hommes. Nous notons que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes a diminué de 6.25% comparativement à l'écart constaté pour 2024.

Attribution : 35 points sur 35

#2 Ecart de taux d'augmentation individuelles entre les femmes et les hommes

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		Nombre de salariés		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ensemble de salariés	27	48	32	68	4.2%	3.1%	1%

Sur la période considérée, le taux d'augmentation annuel des salaires a été plus favorable aux femmes.

Cette évolution s'inscrit dans la démarche du Groupe visant à assurer une politique de rémunération juste et à soutenir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les apprentis et les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte car ils sont soumis au barème conventionnel.

Attribution : 35 points sur 35

#3 Pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation

	Nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariés augmentés
	Total	Augmentées	
Ensemble de salariés	3	3	100%

Attribution : 15 points sur 15

#4 Nombre de salariés femmes et hommes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations en 2025, on dénombre :

- 5 hommes ;
- 5 femmes ;

Le Groupe constate une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations. Cet équilibre reflète l'engagement de l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité à tous les niveaux de l'organisation.

Attribution : 10 points sur 10

Le total des points obtenus au titre de l'index : 95 points

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 100 points